



## SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, le 12 janvier 2021 à 18 h 30.**

Sont présents mesdames les conseillères :  
Nathalie Guilbert  
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :  
Richard Fournier  
Richard Joannette  
Jean-Luc Dulude  
Jean-Yves Barbeau (par conférence téléphonique)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, agit à titre de secrétaire et est aussi présente madame Sylvie Provost, adjointe administrative.

**Mot de la mairesse :** Bonsoir et bienvenue à cette séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 12 janvier 2021. Le 20 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-106 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 2-2021 du 8 janvier 2021 dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 15 janvier inclusivement.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de janvier à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Cinq (5) conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil de la Municipalité participons à la séance en présentiel ainsi que monsieur Jean-Yves Barbeau par conférence téléphonique. Par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique, tout le monde respecte le deux (2) mètres de distance.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, et je commence par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent en conférence téléphonique) et moi-même, Lise Poissant, mairesse. J'aimerais souligner aussi la présence de madame

Louise Hébert, directrice générale par intérim (présente) et madame Sylvie Provost, adjointe administrative à la direction générale et mairie (présente).

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h, la veille de la séance. Un avis public a été émis, à cette fin, sur le site Internet de la Municipalité, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

### **3\_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette séance ouverte.

**005-01-2021**

### **4\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

#### **1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

#### **2. PRÉSENCES**

#### **3. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020
- 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires tenue le 23 décembre 2020
- 5.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2020
- 5.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 janvier 2021

#### **6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 6.1. Correspondance
- 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour le mois de décembre 2020
- 6.3. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 décembre 2020 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe

#### **7. AVIS DE MOTION**

- 7.1. Avis de motion – Règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité

#### **8. RÈGLEMENTS**

- 8.1. Adoption – Projet de règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité

#### **9. ADMINISTRATION**

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
- 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour janvier 2021
- 9.3. Renouvellement de l'adhésion – ADMQ
- 9.4. Formations COMAQ – Service du greffe
- 9.5. Autorisation de passage et utilisation d'un drone – Grand défi Pierre Lavoie
- 9.6. Achat – Armoire anti-feu pour le garage municipal

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1. Renouvellement de l'adhésion – AQLM
- 11.2. Camp de jour 2021-2022-2023

12. **TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Décompte final – Travaux de réfection du chemin Saint-Édouard – Phase 2
- 12.2. Décompte final – Travaux supplémentaires sur le chemin Saint-Édouard – Phase 2
- 12.3. Décompte no 4 – Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale

13. **URBANISME ET INSPECTION**

14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

15. **DIVERS**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ET L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :**

- 9.7 Prolongation – Suspension des intérêts – Comptes passés dus
- 9.8. Suspension des frais de retard – Bibliothèque Danielle-Routhier
- 9.9 Achat d'un serveur

**ET LE REPORT DU POINT SUIVANT :**

- 12.3 Décompte no 4 – Travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Principale

Adoptée à l'unanimité

**006-01-2021**

**5.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**007-01-2021**

**5.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires tenue le 23 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**008-01-2021**

**5.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 23 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**009-01-2021**

**5.4 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 janvier 2021 soit adopté avec une modification à la résolution 002-01-2021 et qui se lira comme suit :

D'ENTÉRINER la décision, prise d'un commun accord, de mettre fin à l'emploi du directeur général, à compter du 8 janvier 2021;

Adoptée à l'unanimité

**6.1 CORRESPONDANCE**

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois de décembre 2020. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

**6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois de décembre, 10 permis et certificats ont été émis.

**6.3 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 DÉCEMBRE 2020 - INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE**

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 décembre 2020. Tous les membres du Conseil en prennent note.

**7.1\_AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 291-2021 PROHIBANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIER À CERTAINES DATES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Jean-Luc Dulude, conseiller, à l'effet qu'à la présente séance du Conseil, sera présenté pour adoption le projet de règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

**010-01-2021**

**8.1\_ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 291-2021 PROHIBANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIER À CERTAINES DATES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire régler les jours d'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier;

CONSIDÉRANT que l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prohiber l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant les jours, jusqu'à concurrence de 12, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1<sup>er</sup> octobre, de façon que la prohibition ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs et que le Conseil municipal désire appliquer cette disposition;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par monsieur Jean-Luc Dulude conseiller, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal adoptent le projet de règlement 291-2021 prohibant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier à certaines dates sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**011-01-2021**

**9.1\_APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU que les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 141 496,95 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

**012-01-2021**

**9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, concernant les travaux à exécuter durant le mois de janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim, à disposer d'un budget au montant de 5 235 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de janvier 2021;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

**013-01-2021**

**9.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - ADMQ**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ au coût de 495 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent la Municipalité à renouveler son adhésion à l'ADMQ au coût de 495 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**014-01-2021**

**9.4 FORMATION COMAQ – SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT les besoins de formation du Service du greffe;

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) offre des formations adaptées aux gestionnaires municipaux et leur équipe de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu autorise le Service du greffe à participer à deux formations au coût de 760 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**015-01-2021**

**9.5\_AUTORISATION DE PASSAGE ET UTILISATION D'UN DRONE – GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT le grand Défi Pierre Lavoie qui se déroulera du 17 au 20 juin 2021;

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 décembre 2020 provenant de monsieur Étienne Landry-Désy, coordonnateur du 1000 km, pour laquelle il demande l'autorisation officielle de passage sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le grand Défi Pierre Lavoie assure l'organisation et la logistique concernant la sécurité routière auprès de la Sûreté du Québec et des divers services policiers des municipalités traversées;

CONSIDÉRANT que le grand Défi Pierre Lavoie travaille également en collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations nécessaires pour utiliser les routes numérotées selon le trajet défini;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour faire décoller et atterrir des drones sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que tous les vols de drones sont effectués en coordination avec les autorités aéroportuaires et policières (s'il y a lieu) et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise les organisateurs et les participants du 1000 km du grand Défi Pierre Lavoie à emprunter les routes de la Municipalité et à utiliser un drone durant le parcours des cyclistes entre le 17 et 20 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

**016-01-2021**

**9.6\_ACHAT - ARMOIRE ANTI-FEU POUR LE GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics utilise plusieurs produits inflammables;

CONSIDÉRANT que ces produits ne sont pas actuellement entreposés selon les normes de la CNESST;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'acheter une armoire anti-feu pour l'entreposage de tous les produits inflammables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent le Service des travaux publics à faire l'achat d'une armoire anti-feu au coût de 1 800 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**017-01-2021**

**9.7\_PROLONGATION – SUSPENSION DES INTÉRÊTS – COMPTES PASSÉS DUS**

CONSIDÉRANT que le Règlement 290-2020 pour déterminer le taux de taxation et la taxe d'affaires pour l'exercice financier 2021 prévoit que le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de tout compte passé dû à la Municipalité est fixé à 15 % par année;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement 290-2020, et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui serait précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de tout compte passé dû;

CONSIDÉRANT la résolution 155-06-2020 qui suspendait les intérêts de tout compte passé dû jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'annulation des intérêts;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de tout compte passé dû qui demeure impayé en date du 15 mars 2020 est établi à 0 % par année;

ET QUE l'annulation des intérêts s'applique du 15 mars 2020 au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

**018-01-2021**

**9.8\_SUSPENSION DES FRAIS DE RETARD – BIBLIOTHÈQUE DANIELLE-ROUTHIER**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la crise sanitaire, la Municipalité a été dans l'obligation de fermer tous ses bâtiments municipaux en date du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que les abonnés de la bibliothèque Danielle-Routhier n'ont pu retourner les documents empruntés;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui serait précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial, la Municipalité désire venir en aide à ces citoyens et citoyennes en suspendant les frais de retard;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU que les frais de retard soient suspendus à compter du 13 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

**019-01-2021**

### **9.9\_ACHAT D'UN SERVEUR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le serveur de la Municipalité puisque celui-ci a atteint la limite de sa durée de vie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim à faire l'achat d'un nouveau serveur au coût maximal de 10 000 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

### **10\_HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**020-01-2021**

### **11.1\_RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - AQLM**

CONSIDÉRANT les frais de renouvellement de l'adhésion 2021 à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) au coût de 322,56 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT les services et les avantages offerts par l'AQLM;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Joannette  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) au coût de 322,56 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**021-01-2021**

### **11.2\_CAMP DE JOUR 2021-2022-2023**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu désire maintenir son service de camp de jour;

CONSIDÉRANT le service clé en main offert par le Camp Youhou en 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de renouveler son entente avec le Camp Youhou;

CONSIDÉRANT que l'offre du Camp Youhou est de 90 \$ par semaine et que le service de garde est de 35 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT que le camp de jour doit avoir un minimum de 20 inscriptions d'enfants;

CONSIDÉRANT que le Municipalité s'engage à investir jusqu'à un montant de 32 \$ par enfant par semaine;

CONSIDÉRANT que cette entente est valide pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut résilier son contrat au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour les années 2022-2023 les tarifs seront révisés selon l'IPC et le salaire minimum en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-Mathieu renouvelle l'entente avec le Camp Youhou pour le camp de jour 2021-2022-2023;

QUE madame Louise Hébert, directrice générale par intérim soit autorisée à signer l'entente relative à la gestion du camp de jour de Saint-Mathieu;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**022-01-2021**

### **12.1 DÉCOMPTE FINAL – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-ÉDOUARD – PHASE 2**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 1825 - Réf: 1740 - Réfection du chemin Saint-Édouard - Phase 2;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à « MSA infrastructures inc. » par la résolution numéro 214-08-2018 lors de l'assemblée ordinaire du Conseil du 21 août 2018 au coût de 572 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif au montant de 90 811,58 \$ a été autorisé par la résolution 273-10-2019 lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 2 au montant de 345 775,54 \$ a été autorisé par la résolution 339-12-2019 lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le paiement du décompte progressif no 1 pour des travaux supplémentaires au montant de 51 480,54 \$ a été autorisé par la résolution 342-12-2019 lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 3 au montant de 45 038,75 \$ a été autorisé par la résolution 018-01-2020 lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 4 au montant de 7 163,06 \$ a été autorisé par la résolution 069-03-2020 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le paiement du décompte progressif no 5 au montant de 21 758,96 \$ a été autorisé par la résolution 269-10-2020 lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte final de « MSA infrastructures inc. » au montant de 26 870,95 \$, taxes incluses incluant la libération définitive de 5 %;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable provenant de la firme Groupe-Conseil Génipur inc.;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude  
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice générale par intérim à payer la somme de 26 870,95 \$, taxes incluses à « MSA infrastructures inc. »;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les redevances pour la partie non subventionnée et du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Adoptée à l'unanimité

**023-01-2021**

**12.2 DÉCOMPTE FINAL – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LE CHEMIN SAINT-ÉDOUARD – PHASE 2**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 1825 - Réf: 1740 - Réfection du chemin Saint-Édouard - Phase 2;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à « MSA infrastructures inc. » par la résolution numéro 214-08-2019 lors de l'assemblée ordinaire du Conseil du 21 août 2018;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour l'élargissement de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT le paiement du décompte progressif no 1 pour des travaux supplémentaires au montant de 51 480,54 \$ a été autorisé par la résolution 342-12-2019 lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la demande de paiement final de « MSA infrastructures inc. » au montant de 2 709,50 \$ taxes incluses incluant la libération définitive de 5 %;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable provenant de la firme Groupe-Conseil Génipur inc.;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à payer la somme de 2 709,50 \$, taxes incluses à « MSA infrastructures inc. »;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les redevances.

Adoptée à l'unanimité

**12.3 DÉCOMPTE N° 4 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE  
PISTE CYCLABLE SUR LA RUE PRINCIPALE**

Ce point est reporté.

**13\_ URBANISME ET INSPECTION**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**14\_ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**15\_ DIVERS**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

**16\_ PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**024-01-2021**

**17\_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance  
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU de lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 janvier 2021 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Louise Hébert, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant  
Lise Poissant  
Mairesse

(s) Louise Hébert  
Louise Hébert  
Directrice générale par intérim